



24-09-2021

Journée de la Mobilité : jeudi 30 septembre

La Journée de la Mobilité aura lieu ce jeudi 30 septembre de 10 heures 30 à 16 heures 30 sur l'Esplanade des Droits de l'Homme. Ouverte à toutes et à tous, elle sera l'occasion pour les besançon.n.e.s de découvrir de nouveaux modes de transport pour se rendre au travail.

Au programme :

- Les offres de Ginko, Vélocité, Citiz et Mobigo
- Les vendeurs de vélos, de vélos électriques pour tous
- La présentation de vélos-cargo et de tricycles à usage professionnel ou destinés aux PMR
- Les conseils de la vélo-école dans les itinéraires domicile-travail
- Un spectacle proposé par les quatre musiciens de la Vélo-Scène (scène tractée par tandem)
- Un circuit découverte du patrimoine du centre-ville à vélo avec un guide conférencier
Inscription nécessaire par mail à autravailautrement@grandbesancon.fr
- Plusieurs activités autour du vélo et du handicap avec des tandems accompagnés pour les non ou mal voyants et des tricycles adaptés

- Exposition « l'air du temps » dans le cadre du Plan Climat
- Le locazone, la GMF, la sécurité routière...
- Les food-trucks Bento-Time et La Planoisienne

Cette journée fait sens pour la Ville de Besançon, le CCAS et Grand Besançon Métropole.

Avec 3 200 collaborateurs, les collectivités génèrent plus de 1,4 million de trajets domicile-travail annuellement, sans compter les déplacements effectués pendant le temps de travail. Après avoir doté, il y a plusieurs années déjà, le parc des véhicules de vélos électriques à disposition du personnel pour les déplacements et avoir entamé une mutation accélérée de ce parc par le recours à des véhicules électriques, la question des déplacements domicile-travail a fait l'objet de toutes les attentions.

Pour inciter le recours aux transports en commun la participation employeur fixée dans la loi à 50% a été portée à 70%, bénéficiant aujourd'hui à près de 900 salariés.

L'usage du vélo a été soutenu par l'instauration dès 2018 de l'Indemnité kilométrique vélo, avant la parution des décrets qui permettent la mise en place du Forfait Mobilités Durables que les élus ont choisi d'instaurer cette année. Ainsi, les cyclistes, les personnes qui viennent au travail en trottinette et celles qui ont recours au covoiturage, au moins 100 jours dans l'année vont pouvoir bénéficier d'une indemnité de 200 euros par an. Ils étaient 280 en 2020 et devraient augmenter en 2021.

Des prêts de vélos électriques sont également proposés venir au travail pour des durées afin d'en faire l'essai. Celui-ci se transforme bien souvent par l'achat d'un VAE (Vélo à Assistance Electrique), tant ce moyen de transport est pratique pour des distances moyennes (moins de 20 kilomètres aller-retour le plus souvent). Plus de bouchons, pas de parking à payer et la possibilité de se garer tout prêt de son lieu de travail.

Tout cela devrait permettre à la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole d'obtenir le tout nouveau label « Employeur Pro-Vélo » qui est promu et attribué aux entreprises qui favorisent l'usage du vélo par leurs salariés par l'ADEME et la FUB, la fédération des usagers de la bicyclette.

Contacts :

Gildas Manchec Chargé de Mission « mobilité autrement »

gildas.manchec@grandbesancon.fr